

BUDGET DE L'EXERCICE 1921

TABLEAU XIV

MINISTÈRE DES FINANCES

BEGROOTING VOOR HET DIENSTJAAR 1921

TABEL XIV

MINISTERIE VAN FINANCIËN

TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES FINANCES.

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	a) Traitement du Ministre fr. 35,000 b) Frais de représentation 9,000	44,000 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service. — Traitements des employés de province détachés à l'administration centrale. — Traitements d'attente des agents en disponibilité. — Commissions d'examen, études, missions (y compris une somme de 755,600 francs pour indemnité mobile de vie chère)	6,500,000 »
3	Indemnités pour travaux extraordinaires	230,000 »
4	Honoraires des avocats et des avoués du Département. — Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.	500,000 »
5	Frais de tournées ; frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale	80,000 »
6	Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque	4,270,000 »
7	Conseil d'appel en matière de punitions disciplinaires (Les magistrats qui font partie du Conseil toucheront les indemnités de vacation au même titre que les autres membres. Cette disposition s'applique également aux autres conseils ou commissions qui ressortissent au Département).	20,000 »
8	Service de la Monnaie	40,000 »
9	Documents statistiques	65,000 »
CHAPITRE II.		
ADMINISTRATION DE LA TRÉSORERIE ET DE LA DETTE PUBLIQUE DANS LES PROVINCES.		
10	Traitements des agents du Trésor. — Traitements d'attente des agents en disponibilité (y compris une somme de 49,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	470,000 »
11	Frais de bureau, de commis, de loyer, etc. des agents du Trésor (y compris une somme de 80,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	380,000 »

TABEL XIV. — MINISTERIE VAN FINANCIËN.

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
	EERSTE SECTIE. — GEWONE UITGAVEN.	
	EERSTE HOOFDSTUK.	
	HOOFDBEHEER.	
	a) Jaarwedde van den Minister	1
	b) Kosten van vertoon	1
	Jaarwedden der ambtenaren, beambten en bedienden. — Jaarwedden der beambten uit de provinciën naar het hoofdbeheer verzonden — Wachtgeld van agenten in beschikbaarheid — Examencommissies, studien en zendingen (<i>inbegrepen eene som van 755,600 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>).	2
	Vergoedingen voor buitengewone werken	3
	Honoraria der advocaten en der pleitbezorgers van het Departement. — Proceskosten, uitgaven, boeten van cassatie, vergoedingen, enz.	4
11,769,000 »	Omreiskosten; reis- en verblijfkosten van den Minister, der ambtenaren, beambten en bedienden van het hoofdbeheer.	5
	Materieel, algemeen papiermagazijn, bibliotheek	6
	Raad van beroep in zake tuchtstraffen.	7
	(De magistraten, welke deel uitmaken van den Raad, zullen de zitpenningen trekken ten zelfden titel als de andere leden. Deze schikking geldt ook voor alle de andere raden en commissiën afhangende van het Departement).	
	Munddienst.	8
	Statistische bescheiden	9
	HOOFDSTUK II.	
	BESTUUR DER THESAURIE EN OPENBARE SCHULD IN DE PROVINCIËN.	
880,000 »	Jaarwedden van de agenten der Schatkist. — Wachtgeld van agenten in beschikbaarheid (<i>inbegrepen eene som van 49,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>)	10
	Bureel-, klerk-, huurkosten, enz. der agenten der Schatkist (<i>inbegrepen eene som van 80,000 frank voor veranderlijke duurtetoelag</i>)	11

TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
CHAPITRE III.		
ADMINISTRATIONS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DES DOUANES ET DES ACCISES DANS LES PROVINCES.		
<i>A. — Services des Contributions directes et du Cadastre.</i>		
12	Surveillance générale. Traitements (y compris une somme de 20,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	205,900 »
13	Conservation du cadastre. Traitements (y compris une somme de 1,000,000 de francs pour indemnité mobile de vie chère)	6,419,600 »
14	Contributions directes. Traitements (y compris une somme de 3,500,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	23,064,800 »
15	Suppléments de traitement	500,000 »
16	Traitements de disponibilité (y compris une somme de 18,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	150,000 »
17	Frais de bureau et de tournées	1,550,000 »
18	Indemnités, primes et dépenses diverses	3,890,000 »
<i>B — Services des Douanes et des Accises.</i>		
19	Surveillance générale. Traitements (y compris une somme de 20,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	212,700 »
20	Accises, Douanes et recherche maritime. Traitements (y compris une somme de 12,000,000 de francs pour indemnité mobile de vie chère)	60,455,900 »
21	Laboratoires (y compris une somme de 4,640 francs pour indemnité mobile de vie chère)	76,950 »
22	Suppléments de traitement	1,000,000 »
23	Traitements de disponibilité (y compris une somme de 18,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	150,000 »
24	Frais de bureau et de tournées	740,000 »
25	Indemnités, primes et dépenses diverses	4,198,000 »
26	Police en matière de douane et d'accise	60,000 »
<i>C — Matériel.</i>		
27	Matériel	3,441,000 »
CHAPITRE IV.		
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.		
28	Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre (y compris une somme de 420,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)	3,415,950 »
29	Indemnités pour travaux extraordinaires	50,000 »
30	Traitements du personnel du domaine (y compris une somme de 88,800 francs pour indemnité mobile de vie chère)	883,000 »

TABEL XIV. — MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
105,784,850 »	HOOFDSTUK III.	
	BESTUREN DER RECHTSTREEKSCHÉ BELASTINGEN, DER DOUANEN EN DER ACCIJNZEN IN DE PROVINCIEËN.	
	A. — Diensten der Rechtstreeksche belastingen en van het Kadaster.	
	Algemeen toezicht. Jaarwedden (<i>inbegrepen eene som van 20,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	12
	Bewaring van het kadaster. Jaarwedden (<i>inbegrepen eene som van 1,000,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	13
	Rechtstreeksche belastingen. Jaarwedden (<i>inbegrepen eene som van 3,500,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	14
	Bijjaarwedden.	15
	Jaarwedden van beschikbaarheid (<i>inbegrepen eene som van 18,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	16
	Bureel- en omreiskosten	17
	Vergoedingen, premieën en uitgaven van verschillenden aard	18
	B. — Diensten der Douanen en der Accijnzen.	
	Algemeen toezicht. Jaarwedden (<i>inbegrepen eene som van 20,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	19
	Accijnzen, Douanen en onderzoek ter zee (<i>inbegrepen eene som van 12,000,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	20
	Laboratoriums (<i>inbegrepen eene som van 4,640 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	21
	Bijjaarwedden.	22
	Jaarwedden van beschikbaarheid (<i>inbegrepen eene som van 18,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	23
	Bureel- en omreiskosten	24
	Vergoedingen, premieën en uitgaven van verschillenden aard	25
	Politie in zake douanen en accijnzen	26
	C. — Materieel.	
	Materieel	27
	HOOFDSTUK IV.	
	BESTUUR DER REGISTRATIE EN DOMEINEN IN DE PROVINCIEËN.	
	Jaarwedden van het personeel van de registratie en het zegel (<i>inbegrepen eene som van 420,000 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	28
	Vergoedingen wegens overwerk.	29
	Jaarwedden van het personeel des domeins (<i>inbegrepen eene som van 88,800 frank voor veranderlijke duurtetoeslag</i>).	30

TABLEAU XIV. — MINISTÈRE DES FINANCES (SUITE).

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.
31	Remises des receveurs. — Frais de perception (<i>Crédit non limitatif.</i>) (Y compris une somme de 360,000 francs pour indemnité mobile de vie chère.)	5,091,000 »
32	Traitement d'attente des agents en disponibilité.	50,000 »
33	Frais de bureau et dépenses diverses	68,600 »
34	Matériel	96,000 »
35	Dépenses du domaine	4,610,000 »
36	Domages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Crédit non limitatif.</i>)	1,500 »
CHAPITRE V.		
PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.		
37	Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1921 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année (<i>Crédit non limitatif.</i>)	200,000 »
38	Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins, dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	37,500 »
39	Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 38	20,000 »
40	Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins. — Dépenses diverses	9,000 »
41	Quote-part du Département des Finances dans les dépenses du Comité supérieur de contrôle	55,100 »
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES . . . fr.		
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.		
CHAPITRE VI.		
SERVICES DIVERS.		
42	Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses	5,000 »
TOTAL DU TABLEAU XIV (Ministère des Finances) . . . fr.		

TABEL XIV. — MINISTERIE VAN FINANCIËN (VERVOLG).

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
11,266,050 »	Percentsgewijze bezoldigingen der ontvangers. — Kosten van innig. (<i>Onbepaald credit.</i>) (<i>Inbegrepen eene som van 360,000 frank voor veranderlijke duurte-toeslag</i>) Wachtgelden van agenten in beschikbaarheid Bureelkosten en uitgaven van verschillenden aard Materieel Uitgaven van het domein Schaden en interesten voor zaken van verschillenden aard, de kroozen wegens vertraagde betaling medebegrepen. (<i>Onbepaald credit.</i>)	31 32 33 34 35 36
321,600 »	HOOFDSTUK V. PENSIOENEN EN HULPGELDEN. — VERSCHILLENDE EN ONVOORZIENE UITGAVEN. Eerste termijn der pensioenen te verleenen aan ambtenaren en beambten en aanvang nemende in 1921 of vóór den 1 ^o Januari van hetzelfde jaar. (<i>Onbepaald credit.</i>) Te verleenen hulp, waar geen pensioen genoten wordt, of in uitzonderlijke omstandigheden, in geval van gering pensioen, aan voormalige ambtenaren, beambten of bezoldigde agenten, aan hunne echtgenooten, aan hunne weduwen of verwanten wier steun zij waren, die in ongelukkige omstandigheden verkeerden. — Hulp gelden aan gewezen ambtenaars of beambten, of aan hunne weduwen en weezen, in geval de beambte op pensioen gesteld of overleden ware ten gevolge van ongevallen overkomen of wonden verkregen tijdens het uitoefenen zijner bediening. Onvoorziene uitgaven welke in de Begrooting niet zijn opgegeven. — Uitzonderlijk te verleenen hulp aan andere dan onder artikel 38 vermelds personen, die geen recht op pensioen hebben. Kosten van de provinciale Commissiën der pensioenen. — Honoraria der geneesheeren. — Verschillende uitgaven Deel van het Departement van Financiën in de uitgaven van het Hooger Comité van toezicht.	37 38 39 40 41
129,991,500 »	TOTAAL VAN DE GEWONE UITGAVEN.	
	TWEEDE SECTIE. — UITZONDERLIJKE UITGAVEN. HOOFDSTUK VI. VERSCHIEDENE DIENSTEN. Commissie tot het omwerken der wetten op de rechten van registratie, enz. — Commissie tot studie der goedkope woningen. — Zittings-, verplaatsings-, bureelkosten; verschillende uitgaven	42
129,996,500 »	TOTAAL VAN TABEL XIV (Ministerie van Financiën.)	

ANNEXE AU TABLEAU XIV

(MINISTÈRE DES FINANCES)

GOVERNEMENT EUPEN-MALMÉDY

BIJVOEGSEL AAN TABEL XIV

(MINISTERIE VAN FINANCIËN)

REGEERING EUPEN-MALMÉDY

ANNEXE AU TABLEAU XIV. — (MINISTÈRE DES FINANCES.)

Articles.	<p style="text-align: center;">DÉSIGNATION</p> <p style="text-align: center;">DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.</p>	<p style="text-align: center;">Montant des crédits par article. — Bedrag der kredieten per artikel.</p>
1	<p>Intervention de l'État belge dans les dépenses des territoires annexés d'Eupen et de Malmédy, conformément à l'état de prévisions relatif aux recettes et aux dépenses de ces deux cercles</p>	3,711,525

BIJVOEGSEL AAN TABEL XIV. — (MINISTERIE VAN FINANCIËN.)

Total par chapitre. — Totaal per hoofdstuk.	AANWIJZING VAN DE DIENSTEN EN VAN HET VOORWERP DER UITGAVEN.	Artikelen.
3,714,525	Tusschenkomst van den Belgischen Staat in de uitgaven van de aangehechte grondgebieden van Eupen en Malmédy, overeenkomstig den staat van voorzieningen betreffende de ontvangsten en de uitgaven dier beide kringen.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1924

DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIV

MINISTÈRE DES FINANCES

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.				
CHAPITRE 1^{er}.				
ADMINISTRATION CENTRALE.				
1	a.	Traitement du Ministre	fr.	35,000
	b.	Frais de représentation		9,000
	a.	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service (y compris une somme de 755,600 francs pour indemnité mobile de vie chère):		
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels
				Dépenses.
		Secrétaire général	1	18,800
		Administrateur-directeur général	1	18,800
		Directeur général	9	16,200 à 18,800
		Inspecteur général.	14	14,900 à 16,200
		Directeur.	21	12,950 à 14,900
		Sous-directeur	40	11,000 à 12,950
		Chef de bureau et bibliothécaire	55	8,900 à 11,000
		Sous-chef de bureau et bibliothécaire-adjoint	41	7,650 à 8,900
		Premier commis	50	6,550 à 7,650
		Second commis	116	4,500 à 6,550
		Commissaire des monnaies	1	21,920
		Inspecteur des essais et de la garantie	1	12,500
		Contrôleur au change et au monnayage.	1	12,500
		Essayeur.	2	10,550
		Essayeur-adjoint	»	6,050 à 8,000
		Lithographes, aide-lithographe, concierges, huissiers, messagers, chefs-ouvriers, garçons de bureau et net- toyeuses	123	1,400 à 6,900
b.		Employés de province détachés à l'administration centrale (traitements et indemnités)		800,000
c.		Traitements d'attente des agents en disponibilité.		50,000
		TOTAL.	456	
				A REPORTER. fr. 4,285,730
				A REPORTER. . . . fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
44,000	44,000	»	»	
44,000	44,000	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTE des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.				REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION CENTRALE (suite).				
	d.	Cabinet du Premier Ministre (A) :			REPORT. . . fr.	4,283,730
2		GRADES.	Nombre d'agents	Traitements annuels.	DÉPENSES.	
		Secrétaire du Conseil des Ministres . . .	1	Indemnité.	3,000	
		Chef du Cabinet . . .	1	Id	3,000	
		Secrétaire du Cabinet Sous-Directeur . . .	1	12,500	12,500	
		Attaché au Cabinet . . .	2	5,350 et 7,650	13,000	
		Sténo-dactylographe . . .	4	4,100 à 5,850	19,550	
		Indemnités spéciales . . .			7,100	75,610
		Indemnités de résidence et familiale . . .			4,160	
		Indemnité de vie chère (charge temporaire) . . .			7,500	
		Conseiller du Gouvernement près le premier Ministre . . .	1		0,000	
	e.	Cabinet du Ministre des Finances :				
		GRADES.	Nombre d'agents.	Traitements annuels.	DÉPENSES.	
		Chef du Cabinet — Directeur général . . .	1	16,200	16,200	
		Chef du Cabinet adjoint — Directeur . . .	1	12,950	12,950	
		Secrétaire du Cabinet. — Sous-Directeur . . .	1	11,050	11,650	
		Attaché . . .	4	5,350 à 8,900	27,300	
		Employé temporaire . . .	1	7,200	7,200	
		Sténo-dactylographe . . .	2	5,200 et 5,850	11,050	
		G chauffeur . . .	1	5,400	5,400	123,950
			11			
		Indemnités spéciales . . .			13,100	
		Indemnité de résidence . . .			5,200	
		Id. familiale . . .			2,500	
		Id. de vie chère (charge temporaire) . . .			11,400	
	f.	Service du Budget; salaires de personnes payées à la journée; indemnités pour frais de maladie, de funérailles; commissions d'examen, études, missions, bureau des traductions, conseillers de Gouvernement, commissaire du Gouvernement près les bourses de change et de fonds publics; commissaire du Gouvernement près la Société de Crédit à l'Industrie, etc.				200,000
	g.	Indemnités de résidence				300,000
	h.	Indemnités des employés temporaires				500,000
	i.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles				100,000
	j.	Indemnité familiale				180,000
	k.	Indemnité de vie chère (charge temporaire)				756,710
		TOTAL . . . fr.				6,500,000
3	a	Indemnités pour travaux extraordinaires				
4	b	Honoraires et émoluments des avocats et avoués fr.				450,000
4	b	Frais de procédure, déboursés, amendes de cassation, dédommagements, etc.				50,000
5	a	Frais de tournées				40,000
5	b	Frais de route et de séjour du Ministre, des fonctionnaires, employés et gens de service de l'administration centrale.				40,000
		<i>Matériel, magasin général des papiers, bibliothèque.</i>				
	a.	Papiers à timbrer fr.				1,500,000
	b.	Papier électoral.				
	c.	Autres papiers de toute espèce				1,400,000
		A REPORTER . . . fr.				2,900,000
		A REPORTER. . . . fr.				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CREDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations.
		AUGMENTATION.	DIMINUTION	
44,000	44,000	»	»	
6,500,000	5,000,000	1,500,000	»	<p>ART. 2. — Augmentation due :</p> <p>1° Au relèvement des barèmes des traitements et à l'octroi d'indemnités de résidence, d'indemnités familiales et d'indemnités de vie chère;</p> <p>2° A l'extension des cadres, principalement pour faire face aux travaux que nécessitent l'accroissement de la dette et la réorganisation fiscale.</p> <p>(1) Le budget du Ministère des Finances continuera à supporter la rémunération de ceux de ses fonctionnaires attachés au Cabinet du Premier Ministre, ainsi que les indemnités allouées au secrétaire du Conseil des Ministres, au chef du Cabinet et au conseiller de Gouvernement près le Premier Ministre.</p>
250,000	150,000	100,000	»	ART. 3. — Crédit mis en rapport avec les dépenses prévues en 1921.
500,000	300,000	200,000	»	
80,000	80,000	»	»	ART. 4 — Augmentation destinée, en majeure partie, à faire face au paiement des honoraires des avocats chargés de défendre les intérêts de l'État dans les procès contre les traîtres et les pourvoyeurs de l'ennemi.
7,374,000	5,574,000	1,800,000	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations
		Augmentation.	Diminution.	
7,574,000	5,574,000	1,800,000	»	
4,270,000	2,970,000	1,300,000	»	ART. 6. — Augmentation résultant : 1° de l'accroissement du débit de papiers timbrés; 2° de la hausse persistante du prix des papiers; 3° du plus grand nombre d'imprimés nécessaires pour la mise à exécution des nouvelles lois fiscales.
20,000	4,000	16,000	»	ART. 7. — Le Conseil est en voie de réorganisation. Ses attribu- tions seront considérablement augmentées, ce qui nécessitera des frais de fonctionnement plus considérables.
40,000	34,000	6,000	»	ART. 8. — Augmentation motivée par la hausse des prix.
65,000	65,000	.	»	
11,769,000	8,647,000	3,122,000	»	
Augmentation . fr.		3,122,000		
470,000	350,000	120,000	»	ART. 10. — Majoration résultant de l'application du nouveau barème des traitements et de l'octroi d'une indemnité mobile de vie chère.
380,000	250,000	150,000	»	ART. 11. — Augmentation résultant de l'établissement d'un cadre de commis d'ordre attachés aux agences du Trésor et à l'octroi d'une indemnité mobile de vie chère à ces nouveaux agents de l'État.
850,000	580,000	270,000	»	
Augmentation . fr.		270,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE III.							
ADMINISTRATIONS DES CONTRIBUTIONS DIRECTES, DES DOUANES ET DES AGCISES DANS LES PROVINCES.							
A. — Services des Contributions directes et du Cadastre.							
Surveillance générale. Traitements (<i>y compris une somme de 20,000 francs pour indemnité mobile de vie chère</i>).							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 45%;">Traitements par an. (Taux actuels).</th> <th style="width: 40%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> </table>					Nombre d'agents.	Traitements par an. (Taux actuels).	MONTANT de la dépense.
Nombre d'agents.	Traitements par an. (Taux actuels).	MONTANT de la dépense.					
12	a.	Traitements des directeurs	9	14,000 à 17,000	136,500		
	b.	— du directeur spécial	1	14,000 à 17,000	14,000		
	c.	— de l'inspecteur spécial	1	12,000 à 14,000	12,000		
	d.	— du contrôleur spécial	1	7,700 à 12,500	10,400		
	e.	Indemnités de résidence et familiale			8,000		
	f.	Indemnité de vie chère (<i>charge temporaire</i>).			20,000		
	g.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles			5,000		
TOTAUX.			12		205,900		
Conservation du cadastre. Traitements (<i>y compris une somme de 1,000,000 de francs pour indemnité mobile de vie chère</i>).							
<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 15%;">Nombre</th> <th style="width: 45%;">Traitements par an. (Taux actuels).</th> <th style="width: 40%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> </table>					Nombre	Traitements par an. (Taux actuels).	MONTANT de la dépense.
Nombre	Traitements par an. (Taux actuels).	MONTANT de la dépense.					
15	a.	Traitements des inspecteurs	5	12,000 à 14,000	61,000		
	b.	— des contrôleurs	29	7,700 à 12,500	262,500		
	c.	— du receveur	1	5,500 à 12,500	8,000		
	d.	— des vérificateurs en chef	10	7,500 à 10,000	75,000		
	e.	— des vérificateurs	400	5,000 à 8,700	2,781,900		
	f.	— des commis techniques	25	4,500 à 4,800	117,000		
	g.	— des aspirants commis techniques	96	3,700 à 4,100	362,000		
	h.	— des commis dirigeants	9	4,800 à 7,200	54,900		
	i.	— des commis aux écritures	100	3,700 à 6,500	540,000		
	j.	— des aspirants commis aux écritures	25	3,300	82,500		
	k.	Indemnités de résidence et familiale			275,000		
	l.	Indemnité de vie chère (<i>charge temporaire</i>)			1,000,000		
	m.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles			500,000		
TOTAUX.			700		6,119,600		
A. REPORTER . . . fr.							

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
203,900	"	"	"	<p>CHAPITRE III. — A raison des profondes modifications introduites dans l'organisation des services de l'Administration des Contributions directes, Douanes et Accises, il est impossible de faire, article par article, la comparaison avec les crédits alloués pour 1920.</p> <p>Ces derniers crédits s'élèvent à fr. 46,276,500 °</p> <p>Les crédits demandés pour 1921 se montent à 408,784,850 °</p> <p>Soit une augmentation de . . . fr. 89,508,350 °</p> <p>résultant, principalement, de la réorganisation des services, des augmentations de traitements, de l'octroi d'indemnités familiales et d'indemnités de vie chère.</p>
6,119,600	"	"	"	
6,325,500	"	"	"	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.		
			REPORT.	fr.
		Contributions directes. Traitements (y compris une somme de 3,500,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :		
		Nombre d'agents.	TRAITEMENT PAR AN (Taux actuels.)	MONTANT de la dépense.
14	a.	42	12,000 à 14,000	504,000
	b.	150	7,700 à 12,500	1,408,900
	c.	525	5,500 à 12,500	4,721,000
	d.	10	7,500 à 10,000	75,000
	e.	105	5,000 à 8,700	755,000
	f.	20	4,500 à 4,800	90,000
	g.	277	3,700 à 4,100	1,032,900
	h.	100	4,800 à 7,200	610,000
	i.	1050	3,700 à 6,600	6,090,000
	j.	250	3,300	825,000
	k.	"	6,000 à 7,200	"
	l.	25	3,600 à 6,600	153,000
	m.	25	4,000 à 5,400	125,000
	n.	20	3,500 à 3,700	66,000
	o.	25	3,600 à 3,000	110,000
	p.		Indemnités de résidence et familiale	1,000,000
	q.		Indemnités de vie chère (charge temporaire)	3,500,000
	r.		Nominations, promotions et augmentations éventuelles	2,000,000
		TOTAUX	2,624	25,064,800
15		Suppléments de traitement extraordinaires :		
		Suppléments de traitement du chef d'intérim, de détachements, de services spéciaux, à titre de récompense exceptionnelle ou d'indemnité pour frais de maladie, de frais extraordinaires de déménagement et pour suppléer éventuellement à l'insuffisance des indemnités prévues.		
16		Traitements de disponibilité :		
		Traitements d'attente des agents en disponibilité (y compris une somme de 18,000 francs pour indemnité mobile de vie chère)		
17		Frais de bureau et de tournées :		
	a.		Frais de bureau	fr. 700,000
	b.		Frais de tournées (déplacements en service)	850,000
			A REPORTER	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
6,525,800	(1)	»	»	(1) Voir la note en tête du chapitre III.
23,064,800	»	»	»	
500,000	»	»	»	
150,000	»	»	»	
1,350,000	»	»	»	
31,590,300	»	»	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.			
				RÉPORT. . . . fr.	
		Indemnités, primes et dépenses diverses :			
18	a.	Indemnités des contrôleurs chargés des surveillances en matière de taxes assimilées aux contributions directes et des agents faisant partie des sections spéciales de recherches	fr.	50,000	
	b.	Indemnités des huissiers des contributions directes		125,000	
	c.	Indemnités aux receveurs qui utilisent les services de collaborateurs particuliers.		165,000	
	d.	Indemnités aux receveurs pour les dédommager des pertes de fonds éventuelles		230,000	
	e.	Indemnités et frais de route des membres des Commissions de taxation de l'impôt spécial et extraordinaire sur les bénéfices de guerre et de l'impôt spécial sur les bénéfices exceptionnels		600,000	
	f.	Indemnités de déplacement des employés de province.		100,000	
	g.	Indemnités pour les transcriptions des mutations dans les tableaux indicatifs supplémentaires dans les bureaux de la conservation du cadastre		200,000	
	h.	Indemnités des agents chargés de la mise au courant des documents cadastraux se rapportant à la nouvelle évaluation des propriétés foncières		250,000	
	i.	Indemnités des agents qui se sont distingués dans la recherche de la fraude.		150,000	
	j.	Indemnités des aspirants commis aux écritures intérimaires		720,000	
	k.	Indemnités de toute nature non prévues. Indemnités des agents temporaires.		1,300,000	
		B. — Services des douanes et des accises.			
19		Surveillance générale Traitements (y compris une somme de 20,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :			
	a.	Traitements des directeurs	6	14,000 à 17,000	90,000
	b.	— directeurs spéciaux	3	14,000 à 17,000	45,000
	c.	— inspecteurs spéciaux	2	12,000 à 14,000	24,000
	d.	— contrôleurs spéciaux	2	7,700 à 12,500	19,700
	e.	Indemnités de résidence et familiale			9,000
	f.	Indemnités de vie chère (charge temporaire).			20,000
	g.	Nominations, promotions et augmentations éventuelles.			5,000
		TOTAUX.	13		212,700
				A REPORTER fr.	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1924.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
51,590,500	(1)	»	»	(1) Voir la note en tête du chapitre III.
3,890,000	»	»	»	
212,700	»	»	»	
55,693,000	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés pour l'exercice 1921.	CRÉDITS alloués pour l'exercice 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
33,693,000	(¹)	»	»	(¹) Voir la note en tête du chapitre III.
60,435,900	»	»	»	
96,148,900	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES:		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
96,148,900	(1)	»	»	(1) Voir la note en tête du chapitre III.
76,950	»	»	»	
1,000,000	»	»	»	
97,225,850	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		Observations
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
97,225,850	(1)	»	»	(1) Voir la note en tête du chapitre III.
150,000	»	»	»	
740,000	»	»	»	
4,198,000	»	»	»	
102,313 850	»	»	»	

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
102,313,850	(¹)	»	»	(¹) Voir la note en tête du chapitre III.
60,000	»	»	»	
5,411,000	»	»	»	
103,784,850	46,276,500	59,508,350	»	
AUGMENTATION. . . fr.		59,508,350		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles	LITTEA des dévelop- pements.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.					
CHAPITRE IV.							
ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES DANS LES PROVINCES.							
			<table border="1" style="width: 100%; border-collapse: collapse;"> <thead> <tr> <th style="width: 20%;">Nombre d'agents.</th> <th style="width: 40%;">Traitements par an.</th> <th style="width: 40%;">MONTANT de la dépense.</th> </tr> </thead> </table>	Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.	
Nombre d'agents.	Traitements par an.	MONTANT de la dépense.					
		Traitements du personnel de l'enregistrement et du timbre (y compris une somme de 420,000 francs pour indemnité mobile de vie chère) :					
	a.	Traitements des directeurs	11	15,000 à 17,000	176,000		
	b.	Id. inspecteurs	9 de 1 ^{re} classe	14,000	126,000		
			9 de 2 ^e classe	13,000	117,000		
	c.	Indemnités des inspecteurs à titre de frais de route et de séjour		500	9,000		
	d.	Traitements des vérificateurs	24 de 1 ^{re} classe	11,000 à 12,000	276,000		
			18 de 2 ^e classe	10,000 à 11,000	189,000		
			12 de 3 ^e classe	9,000	108,000		
	e.	Frais de transport des employés supérieurs			56,000		
	f.	Traitements des chefs de bureau de direction	10	8,000 à 12,000	100,000		
28	g.	Id. commis de direction	22	4,100 à 6,200	113,300		
	h.	Id. conservateur du timbre à Bruxelles (atelier général)	1	9,700 à 12,000	10,850		
	i.	Traitements des employés chargés de l'expédition des pièces dans les directions ainsi que des travaux matériels du service du timbre	81	5,220 à 7,000	354,800		
	j.	Rétributions des receveurs chargés de remplir temporairement les fonctions de vérificateur			5,000		
	k.	Rétributions et indemnités des surnuméraires	108		700,000		
	l.	Rétributions des agents du cadre auxiliaire	50	5,600 à 7,200	250,000		
	m.	Primes d'encouragement aux commis agréés			100,000		
	n.	Indemnités aux divers fonctionnaires pour frais de maladie			20,000		
	o.	Indemnité de vie chère (Charge temporaire)			420,000		
	p.	Indemnité familiale			125,000		
	q.	Indemnité de résidence			200,000		
		TOTALS	335		5,415,950		
29		Indemnités pour travaux extraordinaires					
			A REPORTER. . . fr				

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
3,415,950	1,622,675	1,793,275	»	Art. 28. — Augmentation justifiée par la réorganisation du service du contrôle, le renforcement du personnel du timbre, l'organisation du cadre du personnel auxiliaire, l'allocation de primes d'encouragement, l'octroi d'indemnités familiale et de vie chère.
50,000	50,000	»	»	
5,465,950	1,672,675	1,793,275	»	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements.	DÉSIGNATION DES DEPENSES ET SERVICES.
		REPORT. . . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (suite).
		Traitements du personnel du domaine (y compris une somme de 88,800 francs pour indemnité mobile de vie chère) :
	a.	Service de la navigation : traitements, indemnités et salaires fr. 214,400 »
	b.	Services divers et extraordinaires : traitements, indemnités et salaires 82,000 »
		Services régis par l'Administration de la Donation royale : traitements, indemnités et salaires :
30	c.	1° Domaine de Tervueren fr. 7,800 »
		2° Domaines d'Ardenne, Clergnon et Villers-sur-Lesse 85,000 »
		3° Terrains et serres de Laeken 350,000 »
		4° Parc Duden à Forest 47,000 »
		} 487,800 »
	d.	Indemnités de résidence et familiale 10,000 »
	e.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire) 88,800 »
	a.	Remises des receveurs. — Frais de perception. (Crédit non limitatif) 4,500,000 »
51	b.	Indemnités de résidence 171,000 »
	c.	Indemnité de vie chère. (Charge temporaire) 560,000 »
	d.	Indemnité familiale 60,000 »
52		Traitements d'attente des agents en disponibilité
		Frais de bureau et dépenses diverses :
	a.	Frais de bureau et de loyer des directions
	b.	Indemnités des agents de change pour la publication du prix des effets publics
53	c.	Indemnités pour travaux extraordinaires exécutés par les agents et préposés forestiers et autres personnes n'appartenant pas aux cadres de l'administration
	d.	Indemnité spéciale de l'agent de la Caisse des dépôts et consignations à Bruxelles, pour frais de bureau
		TOTAUX. . . .
		14 68,600
		Matériel :
54	a.	Confection de poinçons et instruments à timbrer, registres, impressions, reliures, etc. fr. 50,000
	b.	Frais d'emballage, de transport, etc. 6,000
	c.	Loyer, ameublement, entretien, chauffage et éclairage de locaux. 40,000
		A REPORTER. . . . fr

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		Augmentation.	Diminution.	
3,465,950	1,672,675	1,793,275	.	
883,000	760,000	123,000	.	Art. 50. — Augmentation des traitements et octroi d'indemnités familiale et de vie chère.
3,091,000	3,200,000	1,891,000	.	Art. 51. — Augmentation justifiée par la revision du barème des remises, la création de nombreux bureaux et l'octroi d'indemnités familiale et de vie chère.
50,000	50,000	.	.	
68,600	43,900	24,700	.	Art. 53. — Augmentation résultant de l'accroissement des frais de bureau et de loyer.
96,000	96,000	.	.	
9,654,850	5,822,575	3,831,975	.	

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des articles.	LITTÉRA des dévelop- pements	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.	REPORT. . . fr.
			REPORT. . . fr.
		ADMINISTRATION DE L'ENREGISTREMENT ET DES DOMAINES (<i>suite</i>).	
		Dépenses du domaine :	
	a.	Services ordinaires : travaux d'entretien, d'amélioration, de construction, etc.; frais de publicité, frais d'actes et de dépenses domaniales diverses; indemnités du chef de missions spéciales	fr. 300,000
35		Service de la Donation royale : travaux, frais d'entretien et de culture, fournitures diverses :	
	b.	1° Domaine de Tervueren fr. 42,000	} 580,000
		2° Domaines d'Ardenne, Ciergnon et Villers-sur-Lesso 143,000	
		3° Terrains et serres de Laeken 385,000	
		4° Parc Duden à Forest 10,000	
	c.	Charges et contributions	750,000
36		Dommages-intérêts en matières diverses, intérêts moratoires compris. (<i>Crédit non limitatif</i>).	
		TOTAL DU CHAPITRE IV.	fr.
		CHAPITRE V.	
		PENSIONS ET SECOURS. — DÉPENSES DIVERSES ET IMPRÉVUES.	
37		Premier terme des pensions à accorder à des fonctionnaires et employés et prenant cours en 1921 ou antérieurement au 1 ^{er} janvier de la même année. (<i>Crédit non limitatif</i>)	
38		Secours à accorder, à défaut de pension, ou, dans des circonstances exceptionnelles, en cas de pension minime, à d'anciens fonctionnaires, employés, ou agents payés sur salaires, à leurs femmes, à leurs veuves ou aux membres de leurs familles dont ils étaient les soutiens, qui se trouvent dans une position malheureuse. — Secours à d'anciens fonctionnaires ou employés, ou à leurs veuves et orphelins; dans le cas où l'agent aurait été pensionné ou serait décédé à la suite d'accidents survenus ou de blessures reçues dans l'exercice de ses fonctions	
59		Dépenses imprévues non libellées au Budget. — Secours à accorder exceptionnellement à des personnes n'ayant pas droit à une pension, autres que celles désignées à l'article 38	
40		Frais des Commissions provinciales des pensions. — Honoraires des médecins — Dépenses diverses	
41		Quote-part du Département des Finances dans les dépenses du Comité supérieur de Contrôle.	
		TOTAL DU CHAPITRE V.	fr.
		DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
		CHAPITRE VI.	
		SERVICES DIVERS.	
42		Commission de refonte des lois sur les droits d'enregistrement, etc — Commission d'études des habitations à bon marché. — Frais de vacation, de déplacement, de bureau; dépenses diverses.	
		Jury d'honneur : jetons de présence des membres et des secrétaires, frais de voyage, etc. (<i>pour mémoire</i>)	
		TOTAL DU CHAPITRE VI.	fr.

DÉVELOPPEMENTS. — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
9,654,550	5,822,575	3,831,975	»	
1,610,000	1,050,000	560,000	»	ART. 55. — Augmentation résultant : 1° de la majoration de la somme prévue pour le paiement de l'impôt foncier, occasionnée elle-même par l'accroissement du produit des propriétés domaniales; 2° de travaux à exécuter dans les immeubles provenant de la Donation royale.
1,500	1,500	»	»	
11,266,050	6,874,075	4,391,975	»	
AUGMENTATION . . fr.		4,391,975		
200,000	60,000	140,000	»	ART. 37. — Augmentation résultant de l'application de la loi portant relèvement des pensions.
37,500	37,500	»	»	
20,000	5,000	15,000	»	ART. 39. — Somme nécessaire pour faire face aux besoins présumés de 1921.
9,000	9,000	»	»	
55,100	»	55,100	»	ART. 41 (nouveau). — Les attributions du Comité supérieur de contrôle institué au Ministère des Chemins de Fer, Marine, Postes et Télégraphes, ont été étendues au Ministère des Finances par arrêté royal du 19 avril 1920.
321,600	111,500	210,100	»	
AUGMENTATION . . fr.		210,100		
5,000	5,000	»	»	ART. 42. — Le crédit alloué pour 1920 doit être maintenu pour 1921.
»	45,000	»	45,000	
5,000	50,000	»	45,000	
DIMINUTION . . fr.		45,000		

BUDGET DE L'EXERCICE 1921.

NUMÉRO des chapitres.	DESIGNATION DES DÉPENSES ET SERVICES.
<h1>Récapitulation</h1>	
PREMIÈRE SECTION. — DÉPENSES ORDINAIRES.	
I.	Administration centrale
II.	— de la Trésorerie et de la Dette publique dans les provinces
III.	— des Contributions directes, des Douanes et des Accises dans les provinces
IV.	— de l'Enregistrement et des Domaines dans les provinces
V.	Pensions et secours — Dépenses diverses et imprévues
TOTAL DES DÉPENSES ORDINAIRES. fr.	
DEUXIÈME SECTION. — DÉPENSES EXCEPTIONNELLES.	
VI.	Services divers
TOTAL (Ministère des Finances). fr.	

DÉVELOPPEMENTS — DÉPENSES ORDINAIRES.

CRÉDITS demandés POUR L'EXERCICE 1921.	CRÉDITS alloués POUR L'EXERCICE 1920.	DIFFÉRENCES.		<i>Observations.</i>
		AUGMENTATION.	DIMINUTION.	
11,769,000	8,647,000	3,122,000	»	
850,000	580,000	270,000	»	
103,784,850	46,276,500	59,508,350	»	
11,266,050	6,874,075	4,391,975	»	
321,600	111,500	210,100	»	
129,991,500	62,489,075	67,502,425	»	
5,000	50,000	»	45,000	
129,996,500	62,539,075	67,502,425	45,000	
AUGMENTATION. . . fr		67,487,425		

ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIV

(MINISTÈRE DES FINANCES)

GOUVERNEMENT EUPEN-MALMÉDY

ÉTAT DE PRÉVISION DES RECETTES ET DES DÉPENSES

ANNEXE AUX DÉVELOPPEMENTS DU TABLEAU XIV

(MINISTÈRE DES FINANCES)

État de prévision des Recettes et des Dépenses du Gouvernement
Eupen-Malmédy.

NOTE PRÉLIMINAIRE

Dans les Cercles d'Eupen-Malmédy, l'exercice financier commençait le 1^{er} avril et se terminait au 31 mars.

Il n'a pas été possible de faire coïncider le commencement de l'exercice dans les cantons annexés avec le commencement de l'exercice financier belge.

Les crédits indiqués dans le tableau ci-après sont destinés à couvrir les dépenses se rapportant aux neuf derniers mois de l'année 1921 (avril à décembre).

Le budget de l'exercice 1922 coïncidera avec le budget belge.

Les dépenses afférentes aux trois premiers mois de 1921 seront couvertes au moyen d'un crédit supplémentaire qui sera rattaché au Budget de l'exercice 1920, et ce afin de ne pas devoir scinder le budget de l'exercice 1919-1920 finissant le 31 mars 1921.

Les recettes prévues au litt. A du tableau s'appliquent aux neuf derniers mois de l'année 1921.

* * *

Les prévisions budgétaires du Gouvernement d'Eupen-Malmédy sont faites sous toutes réserves : il est difficile, en effet, de donner aux différentes évaluations l'approximation désirable : d'une part, le nouvel exercice fiscal ne commence qu'au 1^{er} avril 1921 ; les trois premiers mois de cette année laisseront donc beaucoup de place à l'imprévu ; d'autre part, les décisions de la Commission de transfert sont susceptibles d'une large répercussion sur les recettes et les dépenses ; certaines questions importantes sont encore à l'étude et recevront vraisemblablement une solution dans un avenir prochain : telles sont, entre autres, la question des pensions civiles et militaires, le rachat des routes provinciales et du domaine de Bürenville. Il est possible également que, d'accord avec la Commission interministérielle, certaines adaptations du régime administratif belge soient réalisées au cours de l'année 1921.

Pour ces motifs, il convient de réserver au Haut Commissaire Royal la faculté d'augmenter ou de diminuer les crédits indiqués lorsque les circonstances l'exi-

geront et pour autant que ces modifications n'aient pas pour conséquence d'entraîner une augmentation de l'intervention de l'État belge dans les dépenses des Cercles d'Eupen-Malmédy.

*
* *

Aux termes de l'article 6 de la loi du 15 septembre 1919, le budget du Haut Commissaire royal est rattaché au budget du Ministère des Finances. Pour les exercices 1919 et 1920, le budget du Haut Commissaire a été annexé aux dépenses extraordinaires du Département des Finances. Le rattachement définitif des Cercles d'Eupen et de Malmédy à la Belgique étant chose faite depuis le 20 septembre 1920, il est rationnel d'inscrire aux dépenses ordinaires, l'intervention de l'État belge dans les dépenses des territoires annexés.

ÉTAT DE PRÉVISION DES

A. —

Articles.	DÉSIGNATION DES PRODUITS.	MONTANT des évaluations de recettes par article.
CHAPITRE PREMIER.		
Administration de la Justice.		
1	Produit des amendes, des frais de procédure, etc.	180,000 »
CHAPITRE II.		
Administration de l'Agriculture.		
2	Ecole d'agriculture de Saint-Vith (Minerval)	3,000 »
3	Eaux et Forêts	1,857,000 »
CHAPITRE III.		
Administration des Finances.		
4	Impôts directs	1,300,000 »
5	Enregistrement, succession et timbre	235,000 »
6	Produits divers du domaine	13,000 »
7	Domaines agricoles	200,000 »
8	Contributions des cercles	200,000 »
9	Recettes diverses	100,000 »
CHAPITRE IV.		
Intervention de la Belgique.		
10	Intervention de l'Etat belge.	3,711,525 »
TOTAL DES RECETTES fr.		

RECETTES ET DES DÉPENSES.

Recettes.

TOTAL par chapitre.	<i>Observations.</i>
180,000 »	ART. 1 ^{er} . — Les tribunaux ont une caisse séparée qui se charge elle-même du recouvrement des frais de procédure, des amendes, etc.
1,860,000 »	ART. 2. — Il existe à Saint-Vith une école d'agriculture assez fréquentée. Environ quarante élèves sont inscrits pour l'année scolaire 1920-1921. ART. 3. — Produit des ventes de bois à effectuer dans les forêts domaniales des Cercles. ART. 4. — Produit des impôts sur le revenu, sur la fortune, sur l'accroissement de la fortune et produit du droit de patente des colporteurs. ART. 5. — Sous la dénomination de « droit de timbre », on comprend certains droits équivalents à ceux désignés en Belgique sous le nom de « droits d'enregistrement ». Il n'existe à proprement parler qu'un droit de timbre, c'est le timbre sur les lettres de change. ART. 6. — Menus produits tels que sorbiers des routes, pacage le long des fossés, location d'immeubles (bâtiments de la douane situés à l'ancienne frontière allemande), etc.
2,048,000 »	ART. 7. — Les cercles possèdent trois fermes modèles situées respectivement à Rütgenbach, Sourbrodt et Berterath, d'une contenance totale de plus de 500 hectares. Ces domaines sont gérés par un régisseur sous la surveillance d'un administrateur, fonctionnaire de l'Etat. Un comptable, également fonctionnaire de l'Etat, est adjoint à l'administrateur. ART. 8. — Il s'agit de contributions perçues à charge de l'administration des Cercles. Ceux-ci constituent des organismes de droit public ayant un budget propre et jouissant du droit de percevoir des impôts. Par contre, ils étaient tenus de payer à la province rhénane une contribution ayant pour base le principal de l'impôt sur le revenu établi dans les Cercles et les impôts réels (Realsteuern) perçus actuellement par les communes, c'est-à-dire l'impôt foncier, l'impôt sur les bâti-ses et le droit de patente. Le Gouvernement d'Empen-Malmédy ayant repris à sa charge les obligations de la province rhénane à l'égard des Cercles, prélève à son profit la contribution en question. Il est à prévoir que l'échange définitif des marcs améliorera la situation pécuniaire des districts et permettra de prélever une contribution plus importante.
3,711,525 »	ART. 10. — Le Gouvernement des Cercles est privé de certaines ressources importantes, notamment des droits de douane; d'autre part, il doit faire face à des dépenses considérables qui n'ont pas de contrepartie en recettes, c'est le cas notamment pour les indemnités au personnel de la douane et pour les indemnités de séjour accordées au personnel enseignant. Il est donc indispensable que le Gouvernement d'Empen-Malmédy ait recours à l'intervention de la Métropole, d'autant plus que les charges fiscales des Cercles sont très lourdes comparativement à celles de la Belgique.
7,799,525 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.
Administration de la Justice.		
CHAPITRE PREMIER.		
CULTES.		
1	Culte protestant : traitements des pasteurs	4,500 »
2	Culte catholique : traitements des curés	100,000 »
CHAPITRE II.		
JUSTICE.		
3	Personnel judiciaire : traitements et indemnités	300,000 »
4	Frais divers et dépenses imprévues	20,000 »
5	Entretien des locaux des tribunaux	7,500 »
6	Prisons	7,500 »
CHAPITRE III.		
BIENFAISANCE PUBLIQUE.		
7	Interventions et subides divers.	12,000 »
CHAPITRE IV.		
POLICE JUDICIAIRE.		
8	Traitements et indemnités	10,000 »
TOTAL pour l'Administration de la Justice. . . . fr.		

Dépenses.

TOTAL par chapitre.	<i>Observations.</i>
104,500 »	ART 4 — La presque totalité des protestants ayant quitté les cercles, plusieurs pasteurs ont cessé d'être rémunérés
335,000 »	
12,000 »	
10,000 »	ART. 8. — La police judiciaire a été supprimée; toutefois un des agents de ce corps a été maintenu en service à titre d'indicateur; il a pour mission d'exercer une surveillance spéciale au point de vue politique
461,500 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.
Administration de l'Intérieur.		
CHAPITRE PREMIER.		
ADMINISTRATION CENTRALE.		
1	Traitement du Haut Commissaire et frais de représentation	42,750 »
2	Traitements des fonctionnaires, employés et gens de service	430,000 »
3	Indemnités de vie chère.	60,000 »
4	Indemnités de déplacement du Haut Commissaire et des fonctionnaires	100,000 »
5	Frais de bureau; éclairage, chauffage et entretien des locaux; bibliothèque; automobiles	200,000 »
6	Indemnités de déplacement du Conseil supérieur.	25,000 »
7	Acquisition, location et arrangement d'immeubles pour le logement du Haut Commissaire et pour l'installation des bureaux.	75,000 »
8	Dépenses imprévues.	100,000 »
CHAPITRE II.		
9	Pensions et secours	200,000 »
CHAPITRE III.		
DÉPUTATIONS DES DISTRICTS.		
10	Jetons de présence. Déplacements	4,000 »
CHAPITRE IV.		
SERVICE DE SANTÉ ET D'HYGIÈNE.		
11	Émoluments divers des médecins	20,000 »
12	Prophylaxie	1,000 »
CHAPITRE V.		
DENRÉES ALIMENTAIRES.		
13	Inspection des denrées alimentaires	1,000 »
CHAPITRE VI.		
TRAVAUX D'ASSAINISSEMENT.		
14	Construction d'égouts; distributions d'eau; cimetières; subsides aux communes	75,000 »
TOTAL pour l'Administration de l'Intérieur. fr.	

TOTAL par chapitre.	<i>Observations.</i>
1,032,750 »	
	<p>ART. 8. — Sur cette rubrique sont imputées, entre autres, les dépenses faites dans un but de propagande.</p>
200,000 »	<p>ART. 9. — Pensions des anciens fonctionnaires de l'État, rentes et secours aux mutilés de guerre et à leur famille.</p>
4,000 »	
24,000 »	<p>ART. 11. — Il existe dans chaque cercle un médecin rémunéré par l'État.</p>
1,000 »	
75,000 »	
1,333,750 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.
Administration des Sciences et des Arts.		
CHAPITRE PREMIER.		
CONSEIL DE L'ENSEIGNEMENT.		
1	Frais de déplacement et jetons de présence	15,000 »
CHAPITRE II.		
ENSEIGNEMENT MOYEN.		
2	Traitements et indemnités	245,700 »
3	Bibliothèques des établissements	3,000 »
4	Subsides à divers établissements	30,000 »
CHAPITRE III.		
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE		
5	Traitements et frais de route des inspecteurs	35 000 »
6	Traitements des instituteurs	1,000,000 »
7	Indemnités de séjour	450,000 »
8	Indemnités de déménagement	15,000 »
9	Professeurs itinérants	40,000 »
10	Bibliothèques des écoles	7,500 »
11	Part de l'État dans le coût des fournitures données aux élèves	30,000 »
12	Frais des conférences	7,500 »
CHAPITRE IV.		
ENSEIGNEMENT NORMAL.		
13	Organisation de cours normaux; frais d'examen; cours d'allemand ou de français au personnel enseignant	50,000 »
14	Bourses pour études normales en Belgique	5,000 »
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES.		
15	Frais d'impression; achat de livres; fournitures	3,000 »
16	Subsides pour cours de français aux adultes	10,000 »
17	Écoles d'adultes de Malmédy	1,500 »
18	Création et transformation d'écoles; achat de matériel	100,000 »
19	Encouragements des arts	1,500 »
20	Dépenses imprévues	10,000 »
TOTAL pour l'Administration des Sciences et des Arts.		fr.

TOTAL par chapitre.	<i>Observations.</i>
45,000 »	ART. 1 ^{er} . — On prévoit la nomination de nouveaux membres.
278,700 »	ART. 2 — L'enseignement moyen a pris beaucoup de développement dès la fin de 1919. Un assez grand nombre de professeurs nouveaux ont été nommés, notamment à l'athénée de Malmedy, ancien Progymnase. D'autre part, l'indemnité de séjour des professeurs et régents a été portée uniformément à 10 francs par jour. ART. 4. — Subsidés à l'Hildegardis Lyzeum et au Realgymnasium d'Eupen
1,585,000 »	ART. 6. — Le Gouvernement a pris à sa charge le paiement entier des traitements des instituteurs, comme cela se pratique en Belgique; d'autre part, les traitements du personnel enseignant ont été relevés de façon sensible. ART. 8 — Presque tous les emplois sont actuellement conférés; il y a lieu de prévoir une somme minime pour les cas de démission et les mutations à l'intérieur des districts. ART. 9 — Les professeurs itinérants sont des instituteurs ou institutrices chargés de cours dans plusieurs communes. Le personnel intéressé touche de ce chef une rémunération spéciale. ART. 11 — La loi allemande imposait aux parents la fourniture des ouvrages classiques; la loi belge, qui met ces fournitures à la charge des communes moyennant subside des provinces, sera mise progressivement en application, le Gouvernement assumant en l'espèce les charges de la province.
55,000 »	ART. 13 et 14 — Le recrutement du personnel enseignant sera grandement facilité le jour où l'on aura formé des instituteurs capables d'enseigner dans les deux langues.
128,000 »	
2,061,700 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.
Administration de l'Agriculture.		
CHAPITRE PREMIER.		
AGRICULTURE.		
1	Traitements et indemnités des agronomes	23,000 »
2	Ecole d'agriculture de Saint-Vith	18 000 »
3	Subsides aux organismes agricoles.	40,000 »
4	Dépenses diverses; publicité; champs d'expérience; conférences	6,000 »
CHAPITRE II.		
HYGIÈNE VÉTÉRINAIRE.		
5	Traitements et indemnités diverses	25,000 »
6	Indemnités pour maladies contagieuses	100,000 »
CHAPITRE III.		
EAUX ET FORÊTS.		
7	Traitements et indemnités	180,000 »
8	Frais de tournées	10,000 »
9	Masse d'habillement.	4,000 »
10	Travaux et cultures; entretien des maisons forestières et des chemins de vidange	270,000 »
11	Salaires des bûcherons et assurances	180,000 »
12	Entretien des limites; mesures préventives contre l'incendie; destruction des insectes; dégâts de gibier; aménagement des étangs.	12,000 »
13	Contributions.	19,000 »
14	Publicité; téléphone; frais de bureau.	6,000 »
15	Frais de battues; amorçage des pièges	2,000 »
16	Subsides aux communes pour le boisement des terrains incultes	8,000 »
CHAPITRE IV.		
VOIRIE COMMUNALE.		
17	Subsides aux communes	200,000 »
CHAPITRE V.		
DÉPENSES DIVERSES		
18	Dépenses imprévues.	8,000 »
TOTAL pour l'Administration de l'Agriculture fr.		

TOTAL par chapitre.	<i>Observations.</i>
89,000 »	<p>ART. 2 — Crédit destiné, entre autres, à l'organisation de nouveaux cours (sylviculture) et à la nomination d'un directeur belge avec mission plus étendue.</p> <p>ART. 3 — On prévoit la création de nouveaux organismes (chambres d'agriculture) et l'extension de l'organisation agricole en général.</p>
125,000 »	<p>ART. 6. — La peste bovine a sévi avec assez de violence dans le cercle d'Eupen. Les lois allemandes imposent à l'État le paiement des 4/5 de la valeur des bêtes qui meurent du charbon bactérien ou d'autres maladies contagieuses.</p>
691,000 »	<p>ART. 9. — Crédit minime par le fait que la plupart des ex-gardes allemands continuent à porter leur ancienne tenue débarrassée des insignes allemands.</p> <p>ART. 10 — Crédit important en suite de la prévision de nouveaux travaux et à raison du coût élevé de la main-d'œuvre.</p> <p>ART. 11. — Le gouvernement, en sa qualité d'employeur, intervient pour une part dans les frais d'assurance maladie et invalidité.</p> <p>ART. 13. — Paiement des impôts communaux.</p>
200,000 »	<p>ART. 17 — Par suite de la mise en vigueur du décret du 15 décembre 1920, portant révision de la législation sur la voirie communale, l'Administration de l'Agriculture subsidie les communes pour la réfection des chemins.</p>
8,000 »	
4,113,000 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.
Administration des Travaux publics.		
CHAPITRE PREMIER.		
PERSONNEL.		
1	Traitements et indemnités diverses	27,900 »
2	Frais de bureau	2,500 »
CHAPITRE II.		
ROUTES.		
3	Salaires et indemnités des cantonniers et ouvriers adjoints	95,800 »
4	Entretien des routes, plantations, ouvrages d'art	40,000 »
3	Entretien ordinaire des pavages	142,500 »
6	Entretien ordinaire des chaussées	450,000 »
7	Indemnités de vie chère	30,300 »
CHAPITRE III.		
BÂTIMENTS CIVILS		
8	Salaires du surveillant et indemnités diverses	4,500 »
9	Entretien ordinaire des bâtiments	37,500 »
CHAPITRE IV.		
TRAVAUX PUBLICS.		
10	Établissements d'égoûts et de trottoirs le long de la voirie. — Subsidés aux communes.	25,000 »
CHAPITRE V.		
SERVICE TECHNIQUE PROVINCIAL.		
11	Traitements et indemnités diverses	62,500 »
12	Frais de bureau	9,000 »
TOTAL pour l'Administration des Travaux publics.		fr.

TOTAL. par chapitre.	<i>Observations.</i>
30,400 »	ART. 1 à 9. — Les allocations sollicitées deviendront sans objet s'il est donné suite à la proposition de placer le service des routes des districts sous la direction de l'Administration des Ponts et Chaussées de Belgique.
738,600 »	
42,000 »	
25,000 »	
71,500 »	ART. 11 et 12. — Service technique créé en application du décret du 15 décembre 1920.
927,500 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.
Administration de l'Industrie et du Travail.		
CHAPITRE PREMIER.		
INSPECTION DU TRAVAIL.		
1	Frais de déplacement	5,000 »
CHAPITRE II.		
ENSEIGNEMENT INDUSTRIEL ET PROFESSIONNEL.		
2	Subsides aux communes et frais de déplacement.	5,000 »
CHAPITRE III.		
ASSURANCES SOCIALES.		
3	Accidents industriels	60,000 »
4	Chômage.	40,000 »
5	Pensions de vieillesse	80,000 »
6	Accidents à des ouvriers agricoles.	20,000 »
7	Invalidité.	400,000 »
CHAPITRE IV.		
DÉPENSES IMPRÉVUES.		
8	Dépenses imprévues.	5,000 »
	TOTAL pour l'Administration de l'Industrie et du Travail. fr	
Administration des Finances.		
CHAPITRE PREMIER.		
PERSONNEL.		
1	Traitements et indemnités diversés	95,000 »
2	Location des immeubles où sont établis les bureaux du cadastre de Saint-Vith et de Malmédy et les commissions de taxation et d'appel	2,075 »
3	Frais de bureau et de nettoyage des locaux du cadastre	2,500 »
	A REPORTER. fr.	

TOTAL par chapitre.	<i>Observations.</i>
5,000 »	ART. 1 ^{er} . — Les inspecteurs du travail appartenant au personnel de l'Administration de la province de Liège, ils ne touchent, à charge du budget des Cercles, que des frais de route.
5,000 »	ART. 2. — Il s'agit, entre autres, d'écoles professionnelles telle la « Weberschule » à Eupen.
600.000 »	ART. 4. — Application de l'assurance contre le chômage involontaire. ART. 5. — Crédit sollicité en prévision de la mise en application de la loi du 20 août 1920 concernant les pensions de vieillesse. ART. 6. — Crédit destiné à faire face aux frais d'organisation de l'assurance contre les accidents survenant aux ouvriers des exploitations agricoles; une institution similaire existait sous le régime allemand. ART. 7. — Crédit établi avec une très large approximation : il est impossible, en effet, de prévoir l'extension que prendra l'institution dont il s'agit.
5,000 »	
615,000 »	
99,575 »	ART. 1. — Il s'agit des géomètres et employés du cadastre ainsi que des employés du bureau de taxation. Sous cette rubrique sont comprises également les indemnités spéciales à accorder aux receveurs des impôts pour les remunerer du surcroît de besogne que leur occasionnent les attributions supplémentaires leur conférés depuis la ratification du Traité de paix.
99,575 »	

Articles.	DÉSIGNATION DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.	MONTANT des crédits par article.
	REPORT. . . . fr.	
	CHAPITRE II.	
	FRAIS D'IMPOSITION.	
4	Frais de déplacement des membres des diverses commissions et des employés du bureau de taxation	2,500 »
	CHAPITRE III.	
	DOMAINES AGRICOLES.	
5	Dépenses diverses d'exploitation	170,000 »
	CHAPITRE IV.	
	DIVERS.	
6	Non-valeurs et remboursements	150,000 »
7	Frais de procédure	4,000 »
8	Indemnités de séjour des agents des douanes et accises	850,000 »
9	Dépenses imprévues	8,000 »
	TOTAL pour l'Administration des Finances . . . fr.	
	Administration des Affaires Économiques.	
	CHAPITRE PREMIER	
	POIDS ET MESURES.	
1	Frais de déplacement; ouvriers; adjoints, etc.	3,000 »
	TOTAL pour l'Administration des Affaires Économiques . . . fr.	

TOTAL par chapitre.	<i>Observations.</i>
99,575 »	
2,500 »	
170,000 »	<p>Art. 5 — Le crédit n'est qu'approximatif : les domaines étant en voie de réorganisation, on ne peut évaluer avec précision les dépenses qui seront reconnues nécessaires.</p>
1,012,000 »	<p>Art. 8. — Dépense éventuelle, l'administration belge étant saisie d'une demande tendant à faire supporter les indemnités dont il s'agit par le budget de la Belgique.</p>
1,284,075 »	
3,000 »	
3,000 »	

DÉSIGNATION
DES SERVICES ET DE L'OBJET DES DÉPENSES.

RÉCAPITULATION.

Administration de la Justice	
Id. de l'Intérieur	
Id. des Sciences et des Arts	
Id. de l'Agriculture	
Id. des Travaux publics	
Id. de l'Industrie et du Travail	
Id. des Finances	
Id. des Affaires Economiques	
	TOTAL DES DÉPENSES. fr.

TOTAL par chapitre.	<i>Observations.</i>
461,500 »	
1,333,750 »	
2,061,700 »	
1,113,000 »	
927,500 »	
615,000 »	
1,284,075 »	
3,000 »	
7,799,525 »	